

Assemblée des délégués des 3 et 4 novembre 2014 à Berne

Election de deux scrutateurs ou scrutatrices remplaçant(e)s de l'Assemblée des délégués pour le mandat 2015 – 2016

Proposition

L'Assemblée des délégués élit Remo Sangiorgio et Hansruedi Vetsch comme scrutateurs remplaçants de l'Assemblée des délégués pour le mandat 2015 – 2016.

Berne, le 10 septembre 2014

Fédération des Églises protestantes de Suisse

La Commission de nomination

Le président

Dieter Gerster

L'art. 10 du Règlement de l'Assemblée des délégués stipule :

¹L'Assemblée des délégués nomme deux scrutateurs ou scrutatrices ainsi que deux scrutateurs ou scrutatrices remplaçant(e)s pour une durée de deux ans, qui sont rééligibles.

²Les scrutateurs et scrutatrices sont responsables, conjointement au Bureau, de la préparation formelle des élections et des votations de l'Assemblée des délégués, dont ils valident le résultat.

Pour le mandat 2015 – 2016 les candidates suivantes se mettent à nouveau à disposition comme scrutateurs remplaçants :

Remo Sangiorgio	TI	d/i	actuel
Hansruedi Vetsch	TG	d	actuel